



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai, à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Brice GRELLIER, Jean SUZÉ, Céline ASBROUCQ, Marie-Thérèse HERBINIER

•Personnes excusées : Jean-Joël GIL, Guy FOURNIER, Stéphane FRANCON

Secrétaire de séance : Monsieur Brice GRELLIER

Délibération : tranches conditionnelles PLU

Philippe BOUILLETTE expose les différentes tranches conditionnelles de l'acte d'engagement de l'élaboration du PLU, à savoir :

| | | |
|--------------------------|---|----------------|
| Tranche conditionnelle 1 | Evaluation environnementale | 5 000 euros HT |
| Tranche conditionnelle 2 | Inventaire détaillé du patrimoine bâti | 6 000 euros HT |
| Tranche conditionnelle 3 | Guide de recommandations architecturales, paysagères et de gestion écologique | 4 250 euros HT |

La commune étant située en zone Natura 2 000, la tranche conditionnelle 1 correspondant à l'évaluation environnementale s'impose. Il a donc été décidé à l'unanimité des présents d'opter pour la tranche conditionnelle 1 à 5 000 euros HT.

Délibération : occupation du domaine public pour le SIAA

Dans le cadre des mises aux normes des assainissements collectifs le Syndicat d'Assainissement Autonome demande l'autorisation du Conseil municipal pour l'implantation de dispositifs d'assainissement non collectif privés sur le domaine public de la commune. Une convention sera établie entre les propriétaires concernés et la commune.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents d'autoriser l'implantation de dispositifs d'assainissement non collectif privés sur le domaine public de la commune moyennant la signature d'une convention entre les propriétaires concernés et la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Délibération : renouvellement bail société de chasse du Vaumion

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail de la Société de Chasse du Vaumion, pour une surface de 12ha 28a 71ca, représentée par Monsieur Yannick DELBECQ, arrive à expiration au 31 août 2016 et qu'il pourrait être renouvelé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de renouveler le bail pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2025.

Délibération : autorisation de renégocier les emprunts

Philippe BOUILLETTE, Maire Adjoint aux finances, fait part au Conseil de la forte baisse des taux d'emprunts et demande au Conseil de donner l'autorisation à Madame le Maire de procéder à des demandes de renégociation des prêts en cours dans la mesure où les taux proposés s'avèreraient plus intéressants que les taux d'emprunt initiaux, permettant ainsi à la commune de diminuer ses dépenses de remboursement d'emprunts.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents pour la renégociation des taux d'emprunts en faveur de la Commune.

Délibération : rétrocession de concession au nom de Bernard DELACOUR

Le Maire d'Ambleville,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2014 fixant le prix de reprise des concessions ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Bernard DELACOUR, habitant et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 134 en date du 05/10/1971
Enregistré par le Centre des Impôts de Cergy
Concession perpétuelle
Au montant réglé de 15 euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Bernard DELACOUR déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 10 euros.

DECIDE :

Article 1^{er} : La concession funéraire située dans le cimetière d'Ambleville à l'emplacement 66, concession n°134 est rétrocédée à la commune au prix de 10 euros.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 6718 du budget de la commune.

Délibération : retrait des communes de VALLANGOUJARD et LABBEVILLE du SIAA

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée, de la demande de retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes : LABBEVILLE et VALLENGOUJARD

Et de l'acceptation dudit retrait par le comité syndical réuni le 14 avril 2016

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré, DECIDE D'ACCEPTER le retrait du Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes :

LABBEVILLE et VALLENGOUJARD

Pour Extrait conforme au Registre

Point sur les commissions

- Travaux : Monsieur Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint aux travaux, informe que : les travaux de réfection de voirie en haut de la Grande Rue (du croisement du CC7 au Haras du Lys) ainsi que la reprise de la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite sont terminés.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.